

Accusé de réception en préfecture
054-245400601/20201217-28-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Marché de gestion globale des déchets ménagers – Avenant 4 au lot n°2 avec la société Paprec

N° de délibération : 28

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Le 5 novembre 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé un marché avec la société Paprec concernant le marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey et plus particulièrement pour le Lot 2 – Tri et valorisation des recyclables secs.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent et une phase de confinement stricte du 17 mars au 11 mai. Toutefois, malgré la situation, les prestations et missions convenues au marché ont toutes été maintenues par Paprec, garantissant ainsi une continuité de service pour l'ensemble de nos usagers.

Cette situation a engendré de nombreux investissements matériels et financiers afin de répondre aux obligations de sécurisation et de précautions à prendre auprès de leurs collaborateurs afin de garantir une continuité d'activité des prestations de collecte des déchets ménagers.

L'ensemble de ces mesures a donc été mise en œuvre, avec comme principales mesures sur les tournées les dispositions suivantes :

- Accusé de réception en préfecture
Aménagement des espaces et de l'organisation des pauses avec mise en place de chapiteaux supplémentaires, distribution de bouteilles d'eau pour supprimer les fontaines à eau, etc...
- Aménagement des espaces et de l'organisation des pauses avec mise en place de chapiteaux supplémentaires, distribution de bouteilles d'eau pour supprimer les fontaines à eau, etc...
 - Organisation des gestes barrières des salariés sur le site impactant la production du site (instauration d'un temps de désinfection des mains avant les pauses sur le temps de travail avec respect de la distanciation sociale)
 - Désinfection des espaces de travail et des lieux de pause quotidiennement et le weekend
 - Achats des masques FFP2 et port de ces masques de manière obligatoire (dotation d'un masque par jour par salarié pour le moment et évolution vers deux masques par jour à termes)

Il a pu être déterminé après cette première période de fonctionnement en mode dégradé, un surcoût global sur l'activité de tri sur le site de DIEULOUARD qui s'élève mensuellement à 14 709 € HT pour l'ensemble de ses clients. Il se décompose par les surcoûts mensuels suivants :

- 10 375 €HT de temps de travail supplémentaire pour la mise à disposition des salariés des 3 équipes de 30 personnels de tri d'un temps suffisant de nettoyage des mains dans le cadre de la distanciation sociale nécessaire tout au long des journées de travail (3 Pauses par équipes de tri comme demandé par l'INRS)
- 3477 €HT de fourniture d'équipements de protection individuelle remise aux salariés sur la base de la fourniture d'un masque journalier type FFP2 (prix masque à 3.68 €HT).
- 857 €HT de prestation de désinfection des cabines de tri à la Javel quotidiennement et par l'utilisation d'un virocide le weekend.

Afin de saluer le rôle de Paprec dans le maintien du tri sur le Bassin de Pompey, nous avons convenu de prendre en charge les surcoûts liés à la mise en place de mesures sanitaires durant la période de confinement (17 mars/11mai), soit un montant de 3 000 euros TTC.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 au lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey, actant le versement d'une somme exceptionnelle.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 au lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey.

INSCRIT les dépenses correspondantes au budget principal et suivants, sur la ligne 812-611.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC